

SEQUENCE 2 : PRESENTATION DU PROJET

Ce dossier concerne :

Travaux concernant les éléments patrimoniaux visibles de l'espace public, situés dans l'emprise de la ZPPAUP/AVAP et revêtant un intérêt architectural évident

Travaux d'intérêt patrimonial s'inscrivant dans une démarche patrimoniale globale exprimée par la Commune à la Région au travers d'un Plan Pluriannuel détaillé d'Aménagement Patrimonial

Echéancier prévisionnel des travaux :

Date de démarrage des travaux :

Date de fin des travaux :

Intitulé du projet / nature des travaux :

Description du projet / des travaux :

Dénomination du patrimoine bénéficiant de la restauration :

Localisation précise du patrimoine à restaurer :

N° et rue
Code postal
Commune

Si ce patrimoine bénéficie d'une protection ou se situe dans un secteur protégé :

- Classement au titre des Monuments Historiques
- Inscription à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques
- ZPPAUP ou AVAP (Aire de Mise en valeur de l'Architecture et du Patrimoine)
- PSMV (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur)
- Aucune protection

Préciser de quelle période historique date ce patrimoine :

- | | | | | | |
|------------------------|--------------------------|----------------------|--------------------------|-----------------------|--------------------------|
| Préhistorique | <input type="checkbox"/> | Protohistorique | <input type="checkbox"/> | Antique | <input type="checkbox"/> |
| Médiévale | <input type="checkbox"/> | XVI ^{ème} S | <input type="checkbox"/> | XVII ^{ème} S | <input type="checkbox"/> |
| XVIII ^{ème} S | <input type="checkbox"/> | XIX ^{ème} S | <input type="checkbox"/> | XX ^{ème} S | <input type="checkbox"/> |

Des actions de valorisation, un projet artistique ou culturel seront-ils développés en lien avec ce patrimoine ?

Oui Non

Si oui : Résumer le projet de valorisation, l'action culturelle ou artistique en lien avec ce patrimoine :

SEQUENCE 3 : INFORMATIONS BUDGETAIRES & FINANCIERES CONCERNANT LE PROJET

RENSEIGNER LE BUDGET PREVISIONNEL CORRESPONDANT AU TYPE DE TRAVAUX PROPOSES (1 OU 2)

1 - Budget prévisionnel – Travaux d'intérêt architectural :

Travaux concernant les éléments patrimoniaux visibles de l'espace public, situés dans l'emprise de la ZPPAUP – AVAP et revêtant un intérêt architectural évident		Montants des travaux	
		HT	TTC
Nature des travaux concernés par cette demande de subvention	Maçonnerie / taille de pierre		
	Enduits ou joints traditionnels		
	Menuiseries bois		
	Peinture des menuiseries		
	Charpente apparente		
	Couverture		
	Cheminée		
	Ferronnerie		
	Zinguerie		
	Murs et escaliers anciens		
TOTAL			

Montant de l'aide régionale sollicitée :

*Taux d'aide de 15% avec un plafond de subvention de 20 000 €
(HT ou TTC selon le cas), pour un seuil minimum de 5 000 € exigé
(seuil de 1 500 € pour les enseignes de styles)*

2 - Budget prévisionnel - Travaux dans le cadre du Plan d'Aménagement Patrimonial :

Préciser le volet du Plan d'Aménagement Patrimonial concerné :

Travaux d'intérêt patrimonial s'inscrivant dans une démarche patrimoniale globale exprimée par la Commune à la Région au travers du PAP		Montants des travaux	
		HT	TTC
Nature des travaux concernés par cette demande de subvention, présentation par lots			
TOTAL			

Montant de l'aide régionale sollicitée :

Taux d'aide de 15% avec un plafond de subvention de 20 000 €
(HT ou TTC selon le cas), pour un seuil minimum de 5 000 € exigé
(seuil de 1 500 € pour les enseignes de styles)

Le projet se déroule-t-il sur plusieurs exercices (projet pluriannuel) ? Oui Non

Nombre de tranches envisagées :

Tranches fermes

Tranches conditionnelles

Combien d'années de travaux sont envisagées ? :

Coût total du projet HT et TTC en additionnant l'ensemble des tranches fermes et conditionnelles :

Coût total HT	Coût total TTC

A RENSEIGNER OBLIGATOIREMENT

Plan de financement détaillé :

Dépenses	Recettes
Lot 1 :	Ressources propres :
Lot 2 :	
Lot 3 :	Subventions : (préciser leur provenance et leur statut -attribuées ou sollicitées-)
Lot 4 :	DRAC :
Lot 5 :	Conseil Régional :
Lot 6 :	Conseil Général :
Lot 7 :	Commune :
Lot 8 :	
Lot 9 :	Autres :
Lot 10 :	
TOTAL :	TOTAL :

SEQUENCE 4 : PIECES A JOINDRE AU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION DEPOSE

Ces pièces font partie intégrante du dossier de demande de subvention ; veuillez les transmettre avec les séquences 1, 2, et 3 dûment complétées et signées, afin que votre dossier soit réputé complet.

- courrier du propriétaire** sollicitant une subvention au Conseil Régional
- courrier du Maire** présentant l'opération avec avis motivé
- plan de situation, plan de masse, plan cadastral** de l'immeuble signalant, en couleur, la zone concernée dans la ZPPAUP ou AVAP
- plan de l'état actuel et plan de l'état futur**, si plans d'architecte
- photographies couleur de l'immeuble** : partie(s) à restaurer, vue d'ensemble et environnement immédiat
- déclaration préalable de travaux ou permis de construire**
- avis de l'Architecte des Bâtiments de France** ou de l'Architecte ZPPAUP
- devis descriptif et estimatif** des travaux précisant la nature exacte des matériaux et leur mise en œuvre
- relevé d'identité bancaire**
- attestation d'assurance habitation** de l'édifice concerné

Les SCI et les entreprises doivent également transmettre les pièces suivantes :

- numéro de SIRET et statuts**

En cas de dossier présenté par une association, prendre contact avec les Petites Cités de Caractère® de Bretagne pour les pièces à fournir.

RAPPEL DE LA PROCEDURE

Le temps réservé à l'instruction est considérablement rallongé si : le dossier n'est pas complet ; les documents administratifs ne sont pas à jour ; les documents financiers ne sont pas cohérents ou non-conformes ; l'objet de la demande, son but et les moyens à mettre en œuvre ne sont pas clairement précisés.

L'Association Petites Cités de Caractère® de Bretagne et la Région Bretagne se réservent le droit de solliciter toute autre pièce utile à l'instruction du dossier.

Les dossiers, rédigés à l'attention de Monsieur le Président du Conseil Régional de Bretagne, doivent être transmis, via les Mairies, en **deux exemplaires** à l'Association Petites Cités de Caractère®, à l'adresse suivante :

**Association Petites Cités de Caractère® de Bretagne
1 rue Raoul Ponchon, CS 46938, 35069 RENNES Cedex.**

L'instruction technique des dossiers, par l'Association Petites Cités de Caractère® de Bretagne, ne permet pas de préjuger de la décision qui sera prise par l'instance régionale.

A réception des dossiers, la Région Bretagne fait parvenir aux demandeurs, un courrier stipulant la bonne réception des différents éléments.

Puis, les dossiers sont soumis à l'examen de la Commission Permanente du Conseil Régional de Bretagne pour délibération. La décision de cette instance fait l'objet d'une notification à l'attention des demandeurs sous la forme d'un arrêté attributif de subvention ou d'un courrier de refus.